



REGED

RÉSEAU GOUVERNANCE ECONOMIQUE ET DEMOCRATIE



ALLIANCE CITOYENNE POUR LA GOUVERNANCE SECURITAIRE

A/R

Kinshasa, le 04 mai 2024

**A Son Excellence, Madame le Premier Ministre
Chef de Gouvernement
à Kinshasa – Gombe.**

République Démocratique du Congo	
PRIMATURE	
Courrier reçu:	06 MAI 2024
Sous le n°:	10648
Heure:	15h15
Paraphe:	

Objet : Transmission Mémoire de la Société Civile

Excellence Madame le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Réseau Gouvernance Economique et Démocratie, « REGED » et l'Alliance Citoyenne pour la Gouvernance Sécuritaire, « ACGS » ont l'honneur de vous transmettre ci-joint le Mémoire relatif aux attentes des citoyens pour votre mandature à la tête du Gouvernement.

Le REGED et ses alliées sont disposés à échanger sur ces sujets, plus en avant, avec Son Excellence le Premier Ministre, et avec toute autre autorité gouvernementale, à leur meilleure convenance.

Veillez agréer, **Madame le Premier Ministre, Chef du Gouvernement**, l'expression de notre haute considération.

Pour le REGED et l'ACGS

Bishop Abraham DJAMBA SAMBA wa SHAKO

Directeur Exécutif de REGED et Coordonnateur National de l'ACGS

MEMO

A LA PARTICULIERE ATTENTION DE SON EXCELLENCE
MADAME LE PREMIER MINISTRE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

De : Réseau Gouvernance Economique et Démocratie, REGED, et ses organisations alliées de la Thématique Gouvernance Economique de la Société Civile et de l' « Alliance Citoyenne pour la Gouvernance Sécuritaire », ACGS.

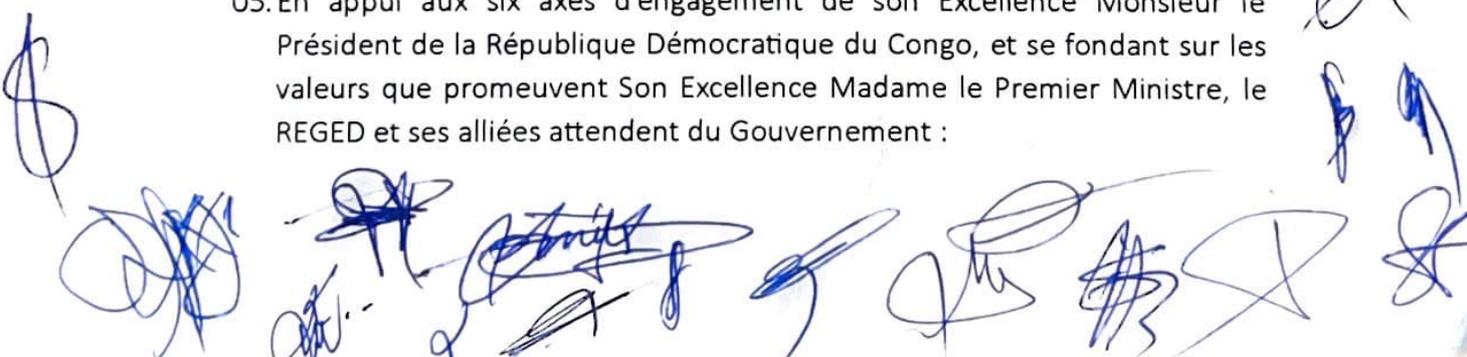
A : Son Excellence Madame le Premier Ministre de la République Démocratique du Congo.

Date : 02/05/2024.

Objet : Attentes citoyennes de l'action du Gouvernement pendant la mandature 2024-2028.

Le Réseau Gouvernance Economique et Démocratie, REGED, ainsi que ses organisations alliées, ont l'honneur d'exposer, à son Excellence Madame le Premier Ministre, ce qui suit :

01. Le REGED et ses alliées présentent leurs félicitations à son Excellence le Premier Ministre et lui souhaite un fructueux mandat ;
02. Le REGED et ses alliées œuvrent dans le domaine de la Gouvernance, particulièrement, et notamment, dans les thématiques ci-après : Gouvernance Economique ; Gouvernance Sécuritaire et Gouvernance Locale ;
03. Le REGED et ses alliées collaborent avec les pouvoirs publics (Article 37 de la Constitution) en tant que force citoyenne de propositions et bailleur citoyen d'idées ;
04. Le REGED et ses alliées sont convaincus que ce qui est fait pour les Citoyens (en tant que premiers concernés de tous les secteurs de la nation : Article 5 de la Constitution) se fait avec les eux et non sans eux ;
05. En appui aux six axes d'engagement de son Excellence Monsieur le Président de la République Démocratique du Congo, et se fondant sur les valeurs que promeuvent Son Excellence Madame le Premier Ministre, le REGED et ses alliées attendent du Gouvernement :



DANS LA GOUVERNANCE EN GENERAL

N°	ATTENTES CITOYENNES	JUSTIFICATIFS DES ATTENTES
01	L'initiation d'un projet de Loi, assortie de sanctions, régissant la gouvernance en République Démocratique du Congo.	Etendre la mise en œuvre de la Gouvernance à tous les ministères, administrations, entreprises et établissements publics. Assurer l'effectivité de la gouvernance à tous les niveaux des pouvoirs publics, en mettant l'accent sur la redevabilité, la transparence, la participation, la parité homme-femme et le leadership responsable.
02	L'initiation des réformes de la Loi portant organisation et fonctionnement de la Commission Electorale Nationale Indépendante et de la Loi électorale.	Corriger les faiblesses récurrentes de notre système des élections Améliorer les règles de participation électorale Crédibiliser davantage notre processus électoral, et spécialement nos scrutins
03	L'élaboration et l'adoption urgentes des stratégies sectorielles pour tous les ministères qui en manquent.	Doter les secteurs de vision et d'objectifs clairs pour leurs actions Doter tous les ministères d'outils de gestion planifiée et rationnelle de leurs secteurs
04	La réinstauration de la collaboration entre les cabinets politiques et les administrations publiques, les administrations étant les instances de proposition et de mise en œuvre des politiques publiques.	Rendre ses rôles premiers à l'Administration publique Valoriser l'Administration publique Améliorer l'efficacité de la gestion publique
05	La suppression de dédoublement des cabinets politiques pour les Vice-premiers ministres et les Ministres d'Etat.	Rationaliser les dépenses publiques Faire cesser le cumul déguisé des fonctions
06	Le redimensionnement de la taille des cabinets ministériels dans le sens de la réduction.	Rationaliser les dépenses publiques Combattre la composition pléthorique des cabinets politiques, et les rendre plus efficaces, en réhaussant la qualité de ses membres
07	L'indexation et le paiement régulier des salaires des agents publics de l'Etat.	Préserver le pouvoir d'achat des Agents publics de l'Etat en cas d'inflation Combattre l'injustice sociale Valoriser le travail des Agents publics de l'Etat

DANS LES FINANCES PUBLIQUES

N°	ATTENTES CITOYENNES	JUSTIFICATIFS DES ATTENTES
01	La restauration du budget de l'Etat comme instrument effectif de financement du développement et de réalisation des rêves des Congolais.	<p>Etendre la mise en œuvre de la Gouvernance à tous les ministères, administrations, entreprises et établissements publics.</p> <p>Assurer l'effectivité de la gouvernance à tous les niveaux des pouvoirs publics, en mettant l'accent sur la redevabilité, la transparence, la participation, la parité homme-femme et le leadership responsable.</p>
02	L'application effective du Décret N°22/37 du 29 octobre 2022 portant Gouvernance Budgétaire	<p>Améliorer la gestion des finances publiques et les conformer aux normes définies par la législation et la réglementation du pays.</p> <p>Responsabiliser les gestionnaires des finances publiques.</p>
03	L'accélération du basculement du budget des moyens au budget programme.	<p>Améliorer la gestion des finances publiques.</p> <p>S'assurer de l'atteintes des résultats escomptés.</p>
04	La réduction du train de vie des institutions de l'Etat.	<p>Rationaliser la budgétisation publique.</p> <p>Augmenter le niveau du budget d'investissement et de développement.</p>
05	La cessation de la pratique de dépassements budgétaires par le respect strict de la chaîne des dépenses.	<p>Assurer la discipline budgétaire.</p> <p>Améliorer la gestion des finances publiques.</p>
06	L'allocation au secteur de l'Education d'au moins 20 % du budget du pouvoir central ; au secteur de la santé, au moins 15 %, et au secteur de l'agriculture, au moins 10 %.	<p>Respecter les engagements internationaux et régionaux du Gouvernement.</p> <p>Doter les secteurs de l'Education, de la Santé et de l'Agriculture des ressources nécessaires à la mise en œuvre de leurs stratégies sectorielles.</p>

DANS LES FINANCES PUBLIQUES (SUITE)

N°	ATTENTES CITOYENNES	JUSTIFICATIFS DES ATTENTES
07	L'affectation de la plus grande portion des budgets de l'Education, de la Santé et de l'Agriculture respectivement à l'amélioration de la qualité de l'Enseignement et des conditions de travail et de vie des enseignants ; à la mise en œuvre effective de la Couverture Santé Universelle et aux programmes agricoles, plutôt qu'au fonctionnement des cabinets ministériels sectoriels.	<p>Elever effectivement l'Education, de la Santé et de l'Agriculture en secteurs prioritaires.</p> <p>Rendre les diplômes congolais plus compétitifs aux niveaux régional et international.</p> <p>Doter le pays d'infrastructures de santé de qualité ; Faciliter aux Citoyens l'accès aux soins de santé de qualité sans se ruiner et Améliorer les conditions de travail et de vie du personnel soignant.</p> <p>Diversifier les filières agricoles et Susciter la création d'emplois ruraux.</p>
08	L'exécution prioritaire de la totalité des budgets alloués aux secteurs de l'Education, de la Santé et de l'Agriculture.	<p>Garantir à ces secteurs l'atteinte des objectifs de leurs stratégies.</p> <p>Satisfaire les besoins prioritaires des Citoyens.</p>
09	La poursuite d'allocation, chaque année, d'un budget au Programme de Développement des 145 Territoires de la RDC, orienté prioritairement vers l'interconnexion des Territoires ainsi qu'aux programmes de lutte contre la pauvreté et de création de richesses, jusqu'à leur autonomisation complète.	<p>Viabiliser les 145 Territoires du pays.</p> <p>Doter les Territoires des moyens solides de leurs propres développements.</p>
10	L'allocation d'un budget conséquent à la réhabilitation des routes interconnectant prioritairement les provinces enclavées.	<p>Assurer l'interconnexion des provinces enclavées.</p> <p>Garantir la sécurité du pays par une infrastructure routière de qualité.</p>
11	Digitalisation et budgétisation de tout paiement effectué au profit de l'Etat	<p>Accroître la traçabilité des recettes publiques.</p> <p>Augmenter les recettes publiques.</p>
12	La prise de mesures d'augmentation d'accès aux revenus miniers du pays, éventuellement la révision du code minier en vigueur.	Faire bénéficier véritablement le pays des revenus de ses minerais.
13	Entreprendre une réforme fiscale, participative, pour accroître les recettes publiques.	<p>Lutter contre le coulage des recettes.</p> <p>Accroître les ressources publiques.</p>

DANS LES MARCHES PUBLICS

N°	ATTENTES CITOYENNES	JUSTIFICATIFS DES ATTENTES
01	Le respect de la Loi sur les marchés publics et de la Loi sur le Partenariat Public Privé.	Garantir le respect des normes de passation des marchés publics, et particulièrement la transparence. Garantir le contrôle citoyen des marchés publics.
03	La poursuite effective en justice des ministres et des délégués des maîtres d'ouvrage défaillants et complaisants dans la sélection des entreprises, la signature des contrats, l'exécution et le suivi des cahiers de charge.	Lutter contre la corruption. Garantir l'exécution honnête des marchés publics. Décourager les mauvaises pratiques dans la passation et dans l'exécution des marchés publics.
04	La Poursuite effective en justice des entreprises ayant livré des infrastructures non conformes aux cahiers de charge.	Lutter contre la corruption. Garantir une acquisition d'infrastructures de qualité.
05	Le respect strict de la Loi sur les marchés publics et de la Loi sur le Partenariat Public Privé.	S'assurer de la passation et/ou de l'exécution correctes des marchés et/ou projets publics. Lutter contre la corruption. Décourager les mauvaises pratiques dans les marchés publics.
06	La mise en place du Cadre institutionnel des PPP	Identifier et désigner les acteurs nationaux intervenant dans les marchés PPP Encadrer les Marchés PPP Rassurer les grands partenaires de Marchés PPP
07	La révision de la Loi sur les PPP pour y intégrer le volet « Marchés PPP ».	Ouvrir la RDC à l'accès aux grands capitaux internationaux des Partenaires des Marchés PPP Rassurer les grands partenaires internationaux pour la conclusion de grands Marchés PPP Rassurer les grands partenaires internationaux pour la conclusion de grands Marchés PPP (Contrat de fermage ; contrats D-B-O-T-L-R-F ; Concession ...)
08	La formation d'experts PPP et leur constitution en un corps.	Mettre de l'ordre dans les Marchés PPP

DANS LE SECTEUR DE LA SECURITE

N° ATTENTES CITOYENNES	JUSTIFICATIFS DES ATTENTES
01 L'application effective du Décret n° 22/44 du 06 décembre 2022, portant création, organisation et fonctionnement des Comités Provincial et Local de Sécurité.	Améliorer la gestion de la question sécuritaire. Assurer l'implication des Citoyens et la prise en compte de leurs avis dans la recherche des solutions à la question sécuritaire.
02 La mise en œuvre des stratégies plus efficaces de l'extirpation des infiltrés et des traîtres des rangs des Forces Armées de la République Démocratique du Congo, de la Police nationale Congolaise et des services d'intelligence.	Supprimer toute entrave à la mise en œuvre des stratégies et actions respectives des FARDC, de la PNC et des services d'intelligence. Démasker les agents étrangers injectés dans nos forces armées, notre police et dans nos services d'intelligence. Dissuader les ennemis du pays et les nationaux de fragiliser la RDC.
03 L'application effective de l'intégralité de la Loi N° 23/014 du 22 mai 2023 portant institution de la réserve armée de la défense en République Démocratique du Congo.	Assurer la formation militaire adéquate des « Civils engagés dans la défense du pays et de son intégrité territoriale face à une menace ou agression » (article 2, pt 4, de la Loi N° 23/014 du 22 mai 2023). Légaliser l'implication des patriotes Wazalendo dans des actions de défense du pays.
04 L'organisation rapide du retour des déplacés internes des guerres, depuis 1994, à leurs milieux ou villages naturels d'où ils ont été chassés par les envahisseurs.	Réhabiliter les déplacés internes des guerres dans leurs dignités et leurs droits. Marquer un rejet et une opposition catégoriques à la stratégie de peuplement conçues et exécutées par les pays voisins
05 L'appui à l'assistance aux déplacés internes des guerres, en attendant leur retour dans leurs milieux ou villages naturels.	Soulager les souffrances des déplacés internes.

DANS LE SECTEUR DE LA SECURITE (SUITE)

N° ATTENTES CITOYENNES	JUSTIFICATIFS DES ATTENTES
06 La répression sévère de tout détournement des solde et rations des militaires, particulièrement ceux qui sont au front, des soldes des policiers ainsi que des fonds d'acquisition des équipements militaires.	Encourager les militaires et les policiers dans l'accomplissement de leurs missions Décourager les comportements qui fragilisent et minent dangereusement la sécurité du pays et de ses habitants
07 L'appui à l'adoption et à la promulgation rapide de la Loi de programmation de la mise en œuvre de la réforme de la Police 2023-2027 en souffrance au Secrétariat du Gouvernement.	Doter la PNC des instruments d'accroissement de son efficacité. Doter la PNC d'un acte important générateur de ses ressources.
08 La mise en œuvre intégrale effective de la Loi de programmation militaire.	Doter les FARDC des ressources humaines, technologiques et militaires pour en faire une puissance suffisamment dissuasive. Doter les FARDC des ressources nécessaires à l'accroissement de son efficacité dans la réalisation de ses missions.
09 L'accroissement des effectifs des FARDC et de la PNC.	Adapter les effectifs des FARDC et de la Police aux besoins de défense et de sécurité du pays. Accroître la capacité et l'efficacité de la défense et de la sécurisation du territoire congolais dans ses frontières aux 30 juin 1960.
10 La formation des effectifs des FARDC et de la PNC.	Professionnaliser les effectifs des FARDC et de la PNC. Renforcer les capacités techniques des effectifs des FARDC et de la PNC.
11 L'implication des militaires dans les activités de construction et de production en temps de paix.	Faire participer les FARDC à la production. Profiter des capacités des militaires dans les domaines agricoles et des infrastructures.

DANS LE SECTEUR DES MINES

N°	ATTENTES CITOYENNES	JUSTIFICATIFS DES ATTENTES
01	La poursuite de la politique de révision des contrats ou accords léonins, conclus au détriment des intérêts du pays.	Sauvegarder les intérêts du pays. Equilibrer l'économie des contrats ou accords léonins. Obtenir des dédommages en faveur du pays.
02	La certification participative des minerais de la RDC.	S'assurer d'une certification exacte des minerais congolais et du transfert de connaissance aux Congolais en la matière. Garantir une exploitation rationnelle des minerais du pays et en tirer profit optimalement.
03	La protection des lanceurs d'alerte.	Inciter plus de dénonciations des violations des règles dans le secteur.

DANS LE SECTEUR FORESTIER

N°	ATTENTES CITOYENNES	JUSTIFICATIFS DES ATTENTES
01	La certification participative des forêts de la RDC.	S'assurer d'une certification exacte des forêts congolaises et du transfert de connaissance aux Congolais en la matière. Garantir une exploitation optimale des forêts du pays. S'assurer de bases solides et crédibles lors de négociation avec les partenaires sur les fonds de compensation, tels le « Fonds pour le Changement Climatique en Afrique » ; le « Fonds Spécial Pertes et Préjudices » ; le « Fonds pour les Pertes et Dédommagement pour les Pays en Développement » ; le « Crédit Carbone » et le « Fond Vert » ...
03	La protection des lanceurs d'alerte.	Inciter plus de dénonciations des violations des règles dans le secteur.

Le REGED et ses alliées sont disposés à échanger sur ces sujets, plus en avant, avec Son Excellence le Premier Ministre, et avec toute autre autorité gouvernementale, à leur meilleure convenance.

Pour le REGED et ALLIEES

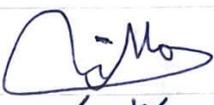
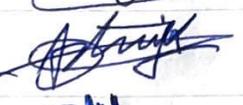
Bishop Abraham DJAMBA SAMBA wa SHAKO,

Directeur Exécutif du REGED et Coordonnateur National de l'ACGS.

LES ORGANISATIONS ALLIEES SIGNATAIRES

N°	Sigles et Dénominations	Délégués	Signatures
01	CAFICO, Cadre de Concertation de la Femme congolaise	Sona ZAKI	
02	T.J.S. Transparence et Justice Sociale	KINA-KINA Hoblayana H.P	
03	JOSIJM Soc-Informatics Juridique Mvhl	BAHOSSO BUBA Kishy MINO	
04	RRSST Réseau pour la Réforme du Secteur de Sécurité et de Justice	Clovis KASSA	
05	ACDIC Action citoyenne pour le dévelop- pement intégral du Congo Andeka obongo Tadelaine	Yvonne Andeka	
06	Lwe LUTALA KYADI	EPT ESPOIR POUR TOUS	
07	SCH Solidarité pour la Sécurité et Gouvernance Locale	Pastor Emery MADI FUTA	
08	C N O S Conseil National de ONG, Société Gedrofe	SETI YALE	
09	Réseau Gedrofe et Droits de l'Homme	Dady TSHI Randa	
10	Réseau Gouvernance Economique et Démocratique REGED	FRANK MUKENDI KALUBA	
M	BUFORM (Bureau de For- mation et de Recherches pour un dévelop- pement Intégral)	JOE KABONGO NYUTOXIBO	

LES ORGANISATIONS ALLIEES SIGNATAIRES suite II

N°	Sigles et Dénominations	Délégués	Signatures
12.	CENADEP Centre National d'appui au Développement et à la Participation Populaire	Justin MORONI	
13.	CADETGOV. Rse: Confédération pour le Développement, Justice et Bonne Gouvernance au Rse	TELAKWAN LWYOJO Patrice	
14.	UJICA / Union des Jeunes Cadets	MFUMU-ZINAI Marlin	
15.	ASADHO: Association Africaine de Défense des D.H	HE PATRICK NSASA	
16.	OBSERVATOIRE DE LA DEFENSE PUBLIQUE (OABP)	Jacques KATONDEBUA	
17.	COJPPD " Corps des Jeunes Patriotes pour la paix et le développement	Claude KANGUNDU	